



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 148 FE/28

Réunion du 02/05/2018

Présent : Présent : FREREJACQUES A- PAGANT JM – NAUDET JP- BAILLY P- ARMENOULT S

SPORTIVE

Match 19799689 D1 FE Municipaux Chenôve- FC des Bo' du 05/05/2018 *aura lieu le 20 mai en fonction du résultat du match de coupe de FC des Bo' du 13 mai.*

Mail de M. TIKI : Suite au Forfait général d'ACTEMIUM, l'arbitre de la rencontre n'ayant pas été prévenu, les frais de déplacement (16 €) sont à la charge du District.

AG FOOT ENTREPRISE

L'assemblée générale des clubs de Foot-Entreprise de la saison 2017/2018

aura lieu le mercredi 13 juin 2018 à 18h30

La commission recherche un club pour accueillir cette assemblée.

Merci de vos propositions.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Lorsque que vous rencontrerez un problème technique qui vous empêchera d'établir la F.M.I, vous devrez établir le rapport de « constat d'échec FMI » qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

FMI NON TRANSMISE OU EN RETARD DU 28-29 AVRIL 2018

R.A.S

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.
Dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 1.7 de l'annuaire District.*

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

**Le Président : J.P NAUDET
Le secrétaire : A FREREJACQUES**